

Ford Blanquefort : le tribunal de Bordeaux se juge incompetent pour nier une fermeture économique

02/07/2019 à 15h56



L'usine doit fermer le 30 septembre. Toute production aura cessé fin juillet. - AFP

La CGT a demandé à la justice de reconnaître que la fermeture du site n'était pas motivée par des impératifs économiques mais pour délocaliser la production vers les Etats-Unis. Le tribunal de Bordeaux se juge incompetent pour se prononcer sur ce point. Le syndicat fait appel.

La 6e chambre civile du TGI de Bordeaux s'est déclarée mardi incompetente à décider si la fermeture de l'usine Ford à Blanquefort (850 salariés) en Gironde a

été décidée sans motif économique, comme l'affirmait la CGT devant cette instance. Le tribunal bordelais a ainsi écouté l'avocate de Ford, Me Dominique Mendy, qui avait lors de l'audience le 4 juin dernier soulevé cette incompétence du tribunal au profit de la justice administrative. La CGT a immédiatement annoncé devant la presse qu'elle faisait appel.

Le dossier de Ford en Gironde n'en a pas pour autant fini avec la justice cette semaine. Jeudi, un arrêt est attendu de la cour d'appel de Bordeaux dans le cadre d'une procédure antérieure à l'annonce de la fermeture de l'usine, également initiée par la CGT et concernant un "engagement" de Ford à maintenir 1000 emplois pendant cinq ans.

Ford avait fait connaître début 2018 sa décision de fermer cette usine de boîtes de vitesse implantée près de Bordeaux depuis 1972 et qui a employé jusqu'à 3600 salariés.

Après de longs mois d'incertitude pour les 872 salariés et le refus par Ford de l'offre du seul repreneur en lice, le strasbourgeois Punch Powerglide, le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) a été validé en mars par l'administration. L'usine est programmée pour fermer le 30 septembre. Toute production aura cessé fin juillet.